



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

marine

Question écrite n° 47493

Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur la défaillance des « Caïman Marine ». En effet, sur les neuf NH-90NFH de l'Aéronautique navale, seulement un tiers des hélicoptères serait « bons de vol », parfois moins. Le risque est donc évident de déqualification dans les flottilles, faute d'appareils pour entraîner les équipages. Il lui demande son sentiment sur ce constat et les mesures qu'il entend prendre afin d'améliorer la disponibilité de ces hélicoptères.

Texte de la réponse

Dès 2013, les difficultés liées à la montée en puissance de la composante NFH90 au sein de la marine nationale ont eu des conséquences sur les capacités embarquées de lutte anti-sous-marin, ainsi que sur la capacité de tenue de l'alerte de secours maritime, se traduisant, dans ce dernier domaine, par la nécessité de maintenir les EC225 en service à Cherbourg jusqu'à l'été 2016. Ces difficultés résultaient notamment de problèmes d'organisation de la production des NFH90, mais également d'efforts restant à accomplir s'agissant du perfectionnement du système de soutien des appareils. Afin de remédier à cette situation, un premier groupe de travail réunissant des représentants de l'état-major de la marine, de la direction générale de l'armement (DGA) et des industriels concernés a été constitué. Des pistes d'améliorations ont rapidement pu être décelées et des plans d'action ont été mis en place. Toutefois, le nombre des appareils présents dans les flottilles et disponibles (respectivement 8 et 4,5 en moyenne sur la durée de l'année 2015 pour un parc moyen de 13 aéronefs) est demeuré insuffisant, du fait, en particulier, de la durée des visites de maintenance industrielle (NSI). Un nouveau groupe de travail rassemblant des spécialistes des armées, de la DGA et les principaux industriels concernés, a donc été formé au mois de septembre 2015. Ce groupe s'est vu confier la mission d'identifier les moyens permettant : - de tenir les objectifs de livraison et d'immobilisation, dans le cadre de la maintenance au niveau industriel, des NFH90 ; - de réduire le volume des actes de maintenance accomplis dans les flottilles ; - d'améliorer la disponibilité des équipements (fiabilité, diminution des temps de réparation), ainsi que les délais de livraison des rechanges et outillages. Les premiers effets de ces travaux d'expertise sont attendus avant la fin de l'année 2016. 9 NFH90 sont présents dans les flottilles et 6 disponibles.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47493

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 janvier 2014](#), page 344

Réponse publiée au JO le : [19 avril 2016](#), page 3392